

*Unil*

UNIL | Université de Lausanne

Service des Affaires Sociales  
et de la Mobilité Etudiante

édition

*2023/2024*

**LE GUIDE  
POUR LES  
ETUDIANT·E·S  
D'ÉCHANGE**

# Bienvenue à l'Université de Lausanne !

Vous vous apprêtez à venir passer un ou deux semestres à Lausanne pour poursuivre vos études et nous nous en réjouissons. Ce guide vise à vous fournir toutes les clés pour vous préparer au mieux à votre expérience ici.

Le Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME) est votre interlocuteur principal à votre arrivée à l'UNIL. Vous pouvez nous contacter pour toutes les questions relatives aux sujets suivants :

- visas, permis de résidence, logement, assurances, etc.
- bourses

Pour ce qui est des questions d'ordre académique, ce sont les conseillères et conseillers mobilité dans les sept facultés que compte l'UNIL qui sont les personnes de contact.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et nous nous réjouissons de vous rencontrer sur le campus à la rentrée.

Le SASME

## Table des matières

JOURNÉE D'ACCUEIL	4	CRÉDITS	15
		ÉCHELLE DE NOTATION	15
<b>VISA ET PERMIS DE SEJOUR</b> 4			
VISA POUR ÉTUDES	4	<b>COURS DE FRANÇAIS</b> 15	
PERMIS DE SÉJOUR	4	ÉCOLE DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (EFLE)	15
<b>CONTROLE DES HABITANTS DES COMMUNES</b> 7			
		COURS DE VACANCES	16
		COURS DE LANGUE ÉTRANGÈRE	16
<b>TAXE DE SEJOUR ET EXEMPTION</b> 8			
		<b>TRANSPORTS PUBLICS ET ACCÈS AU CAMPUS</b> 16	
<b>LOGEMENT</b> 8			
FONDATION MAISONS POUR ÉTUDIANTS LAUSANNE (FMEL)	8	<b>CENTRE DE SPORTS UNIL-EPFL</b> 17	
BASE DE DONNÉES		<b>SANTÉ ET URGENCES</b> 17	
DE LOGEMENT UNIL-EPFL	9	<b>ASSOCIATION ESN</b> 17	
GARANTIE DE LOYER	10	<b>CONTACTS</b> 18	
<b>ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENT</b> 11			
ÉTUDIANT·E·S RESSORTISSANTS D'UN PAYS MEMBRE DE L'UE/AELE (PERMIS B OU L)	11		
ÉTUDIANT·E·S RESSORTISSANTS D'ÉTATS TIERS (PERMIS B OU L)	11		
<b>OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE</b> 13			
<b>ACCÈS INFORMATIQUES ET CARTE D'ÉTUDIANT·E</b> 13			
<b>CHOIX DES ENSEIGNEMENTS</b> 14			
LANGUE D'ENSEIGNEMENT	14		
LISTE DE COURS ENSEIGNÉS EN ANGLAIS	14		
NIVEAU DE LANGUE EXIGÉ	14		

## JOURNÉE D'ACCUEIL

Chaque semestre, le Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME) organise une journée d'accueil pour les étudiant-e-s d'échange. Cette journée a lieu traditionnellement la semaine précédant la rentrée universitaire, le jeudi pour le semestre d'automne et l'année académique, et le vendredi pour le semestre de printemps.

Cet événement est l'occasion de faire connaissance avec différents services de l'UNIL à votre disposition (centre de sport, bibliothèque, centre de langues, EFLE, etc.) ainsi qu'avec la faculté qui va vous accueillir pendant votre échange. Après une partie informative avec des présentations, vous aurez du temps pour parcourir divers stands d'information avant une partie plus récréative.

Une invitation du SASME vous parviendra par email dans les semaines qui précèdent la tenue de cet événement.

## VISA ET PERMIS DE SEJOUR

### VISA POUR ÉTUDES

Pour vérifier si vous êtes soumis-e à l'obligation d'obtenir un visa selon votre nationalité, veuillez consulter le [site de la Confédération suisse](#).

Pour un séjour en Suisse de plus de 90 jours à des fins d'études, il convient de déposer une demande de visa dit « D » (ou visa d'entrée à des fins d'études) auprès de la représentation diplomatique (ambassade ou consulat) la plus proche de votre domicile. Cette demande doit donc être faite depuis votre pays de résidence et avant votre arrivée en Suisse. Une demande de visa prend **entre 2 et 3 mois pour être traitée**. Il est donc recommandé de faire sa demande de visa au plus tard au mois de juin pour la rentrée universitaire de septembre (semestre d'automne) et au mois de novembre pour la rentrée de février (semestre de printemps).

Le visa correspond à une autorisation d'entrée en Suisse et ne constitue pas une autorisation d'y séjourner. A son arrivée en Suisse, il faut dans tous les cas demander une autorisation de séjour (cf. ci-après).

**Les ressortissants des pays de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ne sont pas soumis à l'obligation d'obtenir un visa.** Ils peuvent entrer librement en Suisse avec un document d'identité valable mais doivent s'annoncer au bureau du contrôle de l'habitant/office de la population de leur commune de résidence à leur arrivée en Suisse (cf. ci-après).

### PERMIS DE SÉJOUR

Il est nécessaire de s'inscrire auprès de sa commune d'habitation dans les 14 jours qui suivent l'arrivée en Suisse. Lors de l'inscription, la demande de

permis de séjour sera effectuée par la commune auprès du Service de la Population de l'Etat de Vaud. Un certain nombre de documents sera demandé par la commune du lieu d'habitation afin de constituer le dossier pour la demande du permis de séjour.

En vous présentant à la commune, vous devez dans tous les cas remplir un formulaire d'annonce cantonal (formulaire bleu « annonce d'arrivée » pour les ressortissants de l'UE/AELE et formulaire jaune « rapport d'arrivée pour les ressortissants d'États tiers).

**Avant de vous présenter auprès de la commune du lieu d'habitation, veuillez consulter le site internet de la commune ou les contacter afin de connaître précisément les documents à fournir avant de vous y rendre.** En effet, ceux-ci peuvent varier d'une commune à l'autre. En général, il vous faudra fournir les documents suivants :

- Un passeport ou une carte d'identité valable (**avec le visa d'entrée pour les États tiers**)
- Permis B, C, L, si vous en possédez déjà un (ce qui ne devrait pas être le cas)
- Un document d'état civil selon votre situation actuelle (célibataire : acte de naissance, marié : acte de mariage, divorcé : jugement de divorce) traduit dans une langue nationale ou en anglais.
- Bail à loyer ou contrat de location. Si le bail à loyer ou le contrat de location n'est pas

à votre nom, il faut présenter une attestation du logeur, le bail à loyer du logeur ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de ce dernier.

- Attestation d'immatriculation définitive mentionnant la durée exacte des études (attestation disponible dans votre compte MyUNIL)
- Preuves de vos moyens financiers (+bourse) comme, par exemple :
  - Une attestation bancaire personnelle avec un montant suffisant pour couvrir les frais d'études ;
  - Moyens financiers de vos parents : une déclaration de garantie de vos parents ou lettre de prise en charge financière manuscrite avec copie de leurs documents d'identité, copies de leurs trois dernières fiches de salaire, décomptes bancaires/postaux ;
  - Moyens financiers d'une tierce personne/d'un garant : une déclaration de garantie du garant ou lettre de prise en charge financière manuscrite avec copie de son document d'identité, copies des trois dernières fiches de salaire, décomptes bancaires/postaux ;
  - Si vous travaillez, le contrat de travail avec formulaire de prise d'activité du SPOP UE/AELE ou États-tiers ;
  - CHF 65.- (UE/AELE) ou CHF

117.- (États tiers) + les frais administratifs de la commune (variables en fonction de la commune du lieu d'habitation ; prévoir environ CHF 30.-);

- 2 photos (UE/AELE) ou 1 photo (États tiers) au format passeport.

**A noter que la preuve des moyens financiers est demandée uniquement aux étudiant·e·s de l'UE/AELE et non aux étudiant·e·s des États tiers, qui l'ont déjà fourni au moment de la demande du visa D.**

Une préinscription auprès de la commune de résidence peut se faire en ligne afin de gagner du temps, pour les communes de Lausanne, Crissier et Ecublens. Dans tous les cas, cette préinscription en ligne ne remplace pas le passage personnel au guichet (sauf pour la commune de Lausanne où toutes les démarches peuvent être faites en ligne).

Les étudiant·e·s étrangers doivent s'inscrire comme résident·e principal·e ; les étudiant·e·s suisses doivent s'inscrire comme résident·e·s secondaires.

Sur demande, une attestation de domicile peut être émise dans l'attente du permis de séjour. Celle-ci vous sera nécessaire pour d'autres démarches administratives, notamment l'ouverture d'un compte bancaire. Cette attestation ne peut pas être obtenue immédiatement à la commune. Il est donc nécessaire de repasser dans leurs bureaux. Il faut demander à la commune lors de l'inscription quel est le délai pour l'obtenir et quel est le coût (variable d'une commune à une autre).

Enfin, vous devrez prendre rendez-vous au [Centre de données biométriques](#) pour y saisir vos données biométriques en vue de l'établissement de votre permis de séjour.

# CONTROLE DES HABITANTS DES COMMUNES

## Lausanne

[Service du contrôle des habitants](#)  
[Direction de la sécurité et de l'économie](#)

Rue du Port-Franc 18  
Case postale 5354  
1002 Lausanne

## Renens

[Service de la population](#)

Rue de Lausanne 35  
1020 Renens

## Chavannes-près-Renens

[Office de la population](#)

Case postale 36  
Avenue de la Gare 46  
1022 Chavannes-près-Renens

## St-Sulpice

[Office communal de la population](#)

Rue du Centre 60  
Case postale 201  
1025 St-Sulpice

## Ecublens

[Administration communale](#)

Chemin de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens VD

## Crissier

[Commune de Crissier](#)

Ch. de Chisaz  
Case postale 146  
1023 Crissier 1

## Echandens

[Contrôle des habitants](#)

Route de la Gare 4  
Case postale 77  
CH-1026 Echandens

## Morges

[Contrôle des habitants](#)

Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 272  
1110 Morges 1



# TAXE DE SEJOUR ET EXEMPTION

L'étudiant-e étranger-ère qui vient séjourner en Suisse pour études doit s'acquitter de la taxe de séjour. Cette taxe se monte à CHF 37.- à Lausanne et dans les communes environnantes. Pour les étudiant-e-s logeant à la FMEL, cette taxe s'ajoute au prix du loyer.

Il y a toutefois des possibilités d'exemption : pour la commune de Lausanne et les communes environnantes (Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lutry, Pully, Romanel-sur-Lausanne et Saint-Sulpice), l'étudiant-e au bénéfice d'une bourse d'études étrangère ou suisse ou d'une bourse sociale peut être exempté-e de cette taxe.

## LOGEMENT

### FONDATION MAISONS POUR ÉTUDIANTS LAUSANNE (FMEL)

L'Université de Lausanne ne dispose pas de résidence universitaire sur son campus. Elle travaille toutefois en étroite collaboration avec [la Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne \(FMEL\)](#), qui accueille plus de 3'500 étudiant-e-s sur 14 sites, principalement dans l'agglomération lausannoise.

Nous essayons dans la mesure du possible d'obtenir un logement au sein d'une résidence de la FMEL à une partie de nos étudiant-e-s d'échange. Toutefois, la capacité d'accueil de la FMEL étant limitée, nous ne pouvons malheureusement pas proposer un logement à l'intégralité de nos étudiant-e-s d'échange. La priorité est accordée aux étudiant-e-s venant de pays

extra-européens et provenant d'universités avec lesquelles l'UNIL a signé des accords bilatéraux d'échange d'étudiant-e-s. Nous ne pouvons pas garantir de logement à la FMEL aux étudiant-e-s venant dans le cadre du programme SEMP (Swiss-European Mobility Programme).

Ainsi, une fois que vous avez été annoncé-e par votre université d'origine et que vous avez été admis-e par l'UNIL, nous vous informerons au plus tard au début du mois de juillet, pour une arrivée pour le semestre d'automne, ou du mois de décembre, pour une arrivée pour le semestre de printemps, si nous avons pu vous obtenir un logement au sein d'une résidence de la FMEL. Si tel est le cas, nous vous fournirons en temps utile la procédure à suivre pour pouvoir réserver votre logement sur la plateforme de réservation en ligne de la FMEL.

Une garantie de loyer vous sera demandée (cf. section « Caution ou garantie de loyer » pour plus de détails) et le loyer reste à votre charge. Nous attirons votre attention sur le fait que le délai pour verser la garantie de loyer à la FMEL est très court. Il est donc impératif de consulter très régulièrement vos courriels pendant cette période.

**Attention :** pour résilier votre contrat de location à la FMEL, il vous faut vous y prendre deux mois à l'avance, par exemple au plus tard le 31 mars pour un départ au 31 mai.

## BASE DE DONNÉES DE LOGEMENT UNIL-EPFL

Si malheureusement nous n'avons pas pu vous obtenir un logement à la FMEL, l'Université de Lausanne et l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) proposent conjointement une base de données de logements exclusivement réservées à ses étudiant-e-s. Les annonces pour ces logements sont publiées par des particuliers, qui souhaitent remettre leur logement ou le partager en colocation.

Dans la mesure toutefois où vous ne disposerez pas de vos identifiants UNIL vous permettant de vous connecter à cette base de données avant votre arrivée, notre service vous transmettra régulièrement une liste en format PDF des chambres qui y sont publiées. Si une annonce vous intéresse, il vous suffit de contacter directement le logeur.

Toutefois, les logeurs souhaitent en

général rencontrer personnellement l'étudiant-e qui vivra avec eux et il est fortement recommandé de visiter le logement proposé avant de le louer. Ainsi, et dans la mesure du possible, il est recommandé d'arriver à Lausanne quelques jours avant le début des cours pour effectuer vos recherches et les visites de logement.

Nous attirons votre attention sur le fait que les logements proposés sur notre plateforme ne sont pas visités par les secteurs du logement de l'UNIL et de l'EPFL. Toutefois, les annonces sont vérifiées par ces derniers, notamment en ce qui concerne le prix. Nous veillons également à détecter d'éventuelles fausses annonces dont le but est de vous amener à verser de l'argent pour un logement qui n'existe pas. Malgré toute notre vigilance, nous ne pouvons malheureusement pas exclure qu'une telle annonce puisse nous échapper tant leurs auteurs les rendent sophistiquées. Voici quelques comportements qui vous éviteront tout problème :

- Renseignez-vous bien sur les logements qui semblent trop bon marché par rapport aux autres offres. Le prix moyen d'une chambre se situe, à titre comparatif, à environ CHF 750.- par mois.
- Dans la mesure du possible, visitez toujours un logement avant de le louer et de verser un acompte ou une caution.
- N'effectuez jamais de transfert d'argent via des organismes de transfert de fonds tels que Western Union ou MoneyGram.
- Si une garantie de loyer ou un pre-

mier loyer vous sont demandés, effectuez le paiement sur un compte auprès d'une banque suisse.

Enfin, il existe d'autres alternatives pour chercher un logement. Pour en savoir plus, veuillez consulter [notre site internet](#).

## GARANTIE DE LOYER

Une garantie de loyer (ou caution) est une somme d'argent correspondante en général à 3 fois le montant de votre loyer mensuel qui doit être placée et bloquée sur un compte bancaire à la demande d'un bailleur (régie immobilière). Cette somme ne pourra être libérée et récupérée qu'au moment de quitter votre logement après la signature de l'état des lieux de sortie (constat fait entre le locataire et le bailleur au moment de quitter le logement) et pour autant que vous n'avez pas causé de dégâts dans votre logement ou que vous soyez à jour dans le paiement de votre loyer. A défaut,

le bailleur peut prélever la somme nécessaire sur le montant placé sur le compte bancaire pour payer les travaux de réparation ou rembourser les loyers impayés.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une telle garantie peut représenter un montant conséquent (pour la FMEL, prévoir entre CHF 1'200.- et CHF 1'600.- en fonction du type de logement). Si vous n'avez pas les moyens de réunir une telle somme à bloquer sur un compte bancaire, il existe des sociétés qui vous proposent de placer la même somme en cautionnement à votre place (Swisscaution, Firstcaution, etc.). Pour bénéficier de ce service, vous devrez payer une cotisation annuelle à cette société de cautionnement. La grande majeure partie des bailleurs accepte le recours de ces sociétés. En revanche, la FMEL n'accepte pas ce type de garantie.

# ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENT

En Suisse, il est obligatoire d'avoir une assurance maladie et accident. En tant qu'étudiant-e étranger, il est toutefois possible de faire reconnaître son assurance ou, à défaut, de contracter une assurance spécifique pour étudiants internationaux à un prix raisonnable.

## ÉTUDIANT.E.S RESSORTISSANTS D'UN PAYS MEMBRE DE L'UE/AELE (PERMIS B OU L)

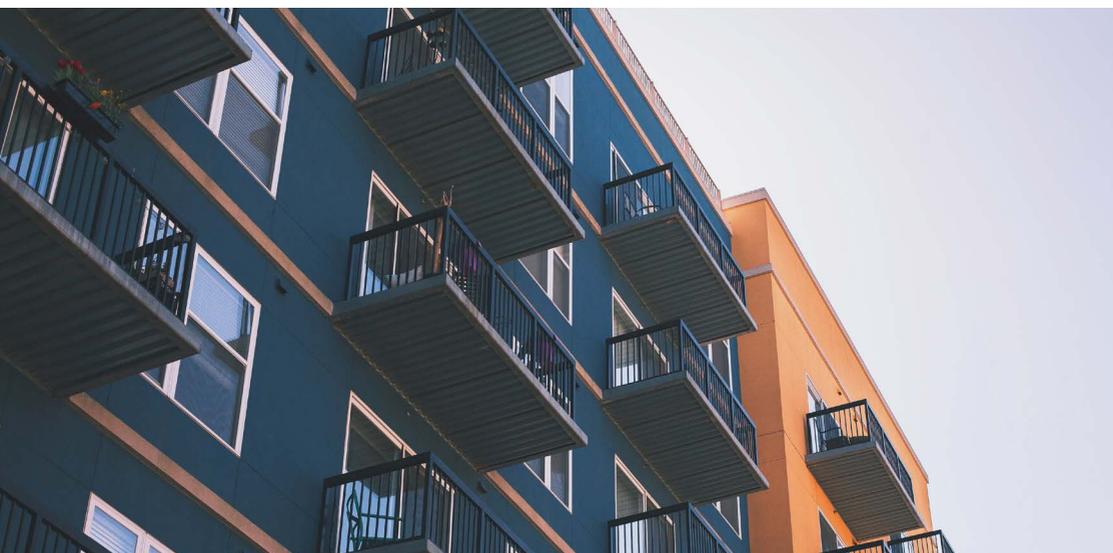
- Demandez à votre assurance (sécurité sociale, etc.) une carte européenne d'assurance-maladie si vous ne la possédez pas déjà ;
- Présentez votre carte européenne d'assurance-maladie et votre carte d'étudiant (campus card) ou une attestation d'étude (attestation d'immatriculation) à [l'Office Vaudois de l'Assurance-Maladie \(OVAM\)](#) pour obtenir une exemption d'affiliation à une assurance suisse.
- Annoncez-vous auprès de l'Institution commune LAMal (KVG), qui officie en tant qu'organe de liaison entre le prestataire de soins et la sécurité sociale de votre pays d'origine. Sur présentation de la carte européenne d'assurance aux prestataires de soins (médecins, hôpital, permanence médicale, etc.), la facture pour les soins suivis sera transmise directement à l'institution commune LAMal qui la paiera au prestataire concerné avant de se

faire rembourser par votre assurance de votre pays d'origine, sous réserve toutefois d'une franchise de CHF 92.- pour une période de 30 jours à votre charge (c'est-à-dire que les CHF 92.- premiers francs de chaque mois du traitement sont à votre charge).

- Si vous avez plus de 25 ans et que vous effectuez une seconde formation ou une spécialisation, la prise en charge via la carte européenne d'assurance n'est pas garantie. Veuillez vous renseigner auprès de la sécurité sociale de votre pays de domicile.

## ÉTUDIANT.E.S RESSORTISSANTS D'ÉTATS TIERS (PERMIS B OU L)

- Si vous disposez d'une assurance maladie dans votre pays de domicile, déposez une demande d'exemption d'affiliation à une assurance suisse auprès de l'Office Vaudois de l'Assurance-Maladie (OVAM) en complétant [le formulaire de contrôle de l'équivalence de](#)



[l'assurance-maladie](#). Ce formulaire doit être dûment timbré et signé par votre assureur, qui doit attester offrir une couverture semblable à une assurance suisse (LAMal).

- Si vous ne disposez pas d'assurance maladie dans votre pays de domicile ou si celle-ci n'offre pas une couverture équivalente à une assurance suisse, vous pouvez contracter une assurance maladie pour étudiants internationaux en Suisse, puis la faire reconnaître auprès de l'OVAM (voir ci-dessus).

**Attention :** les assurances maladie pour étudiant·e·s étrangers ne sont pas soumises à la LAMal mais à la loi sur les contrats d'assurance (LCA). Cela implique qu'elles ont le droit d'exiger un questionnaire médical lors de l'examen de la demande d'affiliation de l'étudiant·e et qu'elles n'ont aucune obligation d'accepter cette demande.

Pour plus d'informations, veuillez visiter notre site internet [sur cette page](#).

Adresses utiles :

Office vaudois de l'assurance-maladie  
Ch. de Mornex 40  
1014 Lausanne  
+41 (0) 21 557 47 47  
[www.vd.ch/ovam](http://www.vd.ch/ovam)  
[info.ovam@vd.ch](mailto:info.ovam@vd.ch)

Institution commune LAMal  
Industriestrasse 78  
4600 Olten  
+41 (0) 32 625 30 30  
[www.kvg.org](http://www.kvg.org)  
[info@kvg.org](mailto:info@kvg.org)

## OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE

En tant qu'étudiant·e international·e, vous pouvez ouvrir un compte bancaire pour la durée de votre séjour en Suisse. Pour ce faire, il faut vous munir de votre passeport/carte d'identité, d'une attestation de domicile/résidence (voir la section « permis de séjour » ci-dessus) établie par votre commune de résidence en Suisse et d'une attestation d'études. Toutefois, certaines banques peuvent refuser votre demande ou exiger beaucoup de documents en fonction de votre nationalité et de la durée de votre séjour (moins de 6 mois).

## ACCES INFORMATIQUES ET CARTE D'ETUDIANT·E

Vos identifiants informatiques UNIL vous sont envoyés avant le début du semestre par email sur votre adresse personnelle. Des informations sur les services informatiques à votre disposition, notamment sur l'utilisation de votre compte MyUnil, se trouvent à [cette adresse](#). Une fois en possession de vos accès informatiques, il vous sera demandé de valider votre compte ; veuillez suivre les instructions contenues dans l'email qui contient vos identifiants UNIL.

A votre arrivée à l'UNIL, il convient de passer dans les locaux du SASME pour récupérer votre carte d'étudiant, appelée Campus Card.

Votre carte d'étudiant·e devra elle aussi être validée [dans une borne prévue à cet effet](#).



# CHOIX DES ENSEIGNEMENTS

Pour toute question en lien avec le choix des enseignements que vous allez suivre à l'UNIL, il vous faut contacter [le conseiller ou la conseillère mobilité de votre Faculté ou de votre École](#). Il ou elle pourra vous renseigner sur les horaires des enseignements ou comment s'inscrire en ligne aux cours.

L'inscription aux cours et aux examens se fait **après le début du semestre**. Vous pouvez donc assister librement aux cours les premières semaines du semestre avant de faire votre choix.

Pour la majorité des cours, un examen a lieu lors de la session au terme du semestre (mi-janvier à début février pour le semestre d'automne et mi-juin à début juillet pour le semestre de printemps). Certains cours ne prévoient toutefois pas d'examen au terme du semestre mais l'évaluation se fait en cours de semestre par des contrôles continus ou des travaux personnels à rendre. Il n'y a pas d'examens en fin de semestre en Faculté des Lettres et à l'École de Français Langue Étrangère (EFLE).

## LANGUE D'ENSEIGNEMENT

L'UNIL est une université francophone. La langue d'enseignement est donc en général le français. Toutefois, certains programmes de Master et plusieurs cours de niveau Bachelor sont enseignés en anglais.

La plupart des cours de langue et littérature sont donnés dans la langue concernée.

## LISTE DE COURS ENSEIGNÉS EN ANGLAIS

À l'UNIL, certains cours sont dispensés en anglais. Vous trouverez la liste de ces cours sur le site : [www.unil.ch/formations](http://www.unil.ch/formations)

Pour un descriptif plus détaillé, veuillez consulter le moteur de recherche ci-dessous (sélectionner «anglais» dans le menu «langue d'enseignement»).

[Recherche de cours](#)

[Catalogue des cours par faculté et programme](#)

## NIVEAU DE LANGUE EXIGÉ

- Niveau B2 du CEFR pour les cours réguliers enseignés en français ou en anglais.
- Niveau A1 pour les cours de l'École de français langue étrangère offerts durant le semestre et pour les Cours de vacances offerts durant les vacances d'hiver. L'EFLE offre seulement 2 cours de niveau débutant complet (niveau A0) par semestre, pour un total de 5 crédits ECTS.
- Pas de niveau minimum pour les Cours de vacances d'été de 6 semaines (niveau A1 requis pour les cours de vacances d'été de 3 semaines).

## CRÉDITS

Les crédits ECTS sont utilisés à l'UNIL. 60 crédits ECTS représentent une année d'études à plein temps. Les crédits liés à une unité d'enseignement (cours, module) ne sont octroyés que si l'étudiant·e réussit l'évaluation liée à cette unité (examen écrit ou oral, dissertation, contrôle continu, etc.). Les étudiant·e·s d'échange ne sont pas tenus de prendre un nombre de crédits minimum. Nous recommandons toutefois de ne pas dépasser 30 crédits par semestre.

## ÉCHELLE DE NOTATION

L'échelle de notes va de 0 à 6 avec 6 comme meilleure note et 4 comme note minimale de réussite.

# COURS DE FRANÇAIS

## ÉCOLE DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (EFLE)

Votre séjour d'échange à l'UNIL est une occasion rêvée pour apprendre le français ou parfaire vos connaissances de notre langue. Pendant votre séjour, vous aurez la possibilité de suivre des cours de français en parallèle à votre plan d'études prévu ou de les intégrer pleinement à ce dernier.

L'École de français langue étrangère (EFLE), qui est rattachée à la Faculté des Lettres de l'UNIL, propose un plan libre spécialement conçu pour les

étudiant·e·s d'échange qui permet de choisir des cours crédités parmi une vaste offre, tout en suivant des cours dans votre faculté d'accueil. Lors de votre inscription en ligne, il vous faudra sélectionner l'option « Plan Libre EFLE » en plus de la branche principale dans laquelle vous allez étudier. Les inscriptions aux cours se feront quant à elles dans les jours qui suivent la rentrée universitaire.

Vous trouverez toutes les informations utiles à propos du [plan libre EFLE](#). L'offre de l'EFLE est gratuite pour les étudiant·e·s de l'UNIL, **y compris les étudiant·e·s d'échange**.

## COURS DE VACANCES

[Les Cours de vacances](#) vous permettent de suivre des cours de français intensifs avant le début de votre ou vos semestres d'échange. Il s'agit de sessions de 3 ou 6 semaines de cours intensifs alliant théorie et pratique afin de vous donner les bases nécessaires à votre séjour et vos études à Lausanne. Les cours sont payants et certains modules permettent d'obtenir des crédits ECTS.

## COURS DE LANGUE ÉTRANGÈRE

Le Centre de langues de l'UNIL propose de nombreux cours de langues étrangères aux étudiant·e·s de l'UNIL et ce, gratuitement. Lors de votre

inscription, il vous sera demandé de remplir un test afin de déterminer votre niveau de la langue choisie. L'inscription au Centre de langues se fait de manière totalement indépendante à votre inscription en ligne avant votre arrivée.

Les cours du Centre de langues peuvent permettre d'obtenir des crédits ECTS. En revanche, les cours suivis n'apparaîtront pas sur votre relevé de notes final transmis à votre université d'origine.

Veuillez consulter [le site internet du Centre de langues](#) pour de plus amples renseignements.

## TRANSPORTS PUBLICS ET ACCÈS AU CAMPUS

Le campus de l'UNIL se trouve à Dorigny, à quelque 10 minutes en métro du centre-ville de Lausanne. La ligne M1 des Transports Lausannois (TL) dessert le campus par trois arrêts (UNIL-Chamberonne, UNIL-Mouline, UNIL-Sorge), vous permettant de rejoindre facilement le bâtiment désiré sur le campus. Vous pouvez acheter vos billets ou un abonnement auprès des TL directement sur [leur site internet](#) ou via leur application mobile. Les TL ont également des bureaux au Flon, à la sortie de l'arrêt des lignes de métro M1 et M2.

Les places de parking sur le campus sont limitées et payantes. La priorité va aux étudiant·e·s qui habitent dans des zones éloignées et mal desservies par les transports publics. Les inscriptions se font en ligne avant chaque semestre. Nous vous encourageons toutefois vivement à éviter de vous rendre à l'UNIL en voiture.

## CENTRE DE SPORTS UNIL-EPFL

Le Centre de sports UNIL-EPFL se trouve au Sud du campus, littéralement au bord du lac et offre de nombreuses disciplines sportives. L'accès à l'offre du Centre de sport est gratuit pour les étudiant·e·s UNIL, y compris les étudiant·e·s d'échange.

La carte d'accès est délivrée par les secrétariats du Service des sports ([Villa des sports](#)) ou [en ligne](#).

## SANTÉ ET URGENCES

[L'Accueil Santé](#) est un service de l'UNIL composé de deux infirmières qui proposent des consultations gratuites. Leurs locaux sont situés dans le bâtiment Anthropole, salle 1056. Elles peuvent être contactées par téléphone au +41 21 692 25 77 ou par email à [accueilsante@unil.ch](mailto:accueilsante@unil.ch).

En cas d'urgence survenant sur le campus, composez depuis votre téléphone portable le numéro suivant : +41 21 692 20 00. Pour toute urgence hors campus, veuillez consulter [cette page](#).

## ASSOCIATION ESN

L'association ESN-UNIL est une association d'étudiant·e·s internationaux dont le but est de faciliter l'intégration des étudiant·e·s en échange. L'antenne ESN-UNIL organise une semaine d'accueil la semaine précédant la rentrée universitaire et offre gratuitement un programme de parrainage. Ce programme est très utile pour savoir où contracter un abonnement de téléphone en Suisse, ouvrir un compte bancaire, entreprendre les démarches auprès de sa commune de résidence, etc.

Par ailleurs, elle organise de nombreux événements (fêtes, sorties culturelles, excursions, week-ends, etc.) tout au long de l'année pour les étudiant·e·s d'échange.

Ses bureaux se trouvent à l'Anthropole (bureau 1128.1). Pour de plus amples informations, veuillez consulter [son site internet](#).

# CONTACTS

Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME)

Bâtiment Unicentre – bureau 219

[studentmobility@unil.ch](mailto:studentmobility@unil.ch)

+41 21 692 21 13

## Étudiant·e·s IN SEMP (Swiss-European Mobility Programme – ex-ERASMUS)

Coordinatrice :

Maria Velasco tél. +41 21 692 21 16

## Étudiant·e·s IN Conventions d'échange :

Coordinatrice :

Frédérique Auger tél. +41 21 692 60 31

## Responsable mobilité étudiante UNIL :

Cédric Rychen tél. +41 21 692 21 14



*Cédric Rychen*



*Frédérique Auger*



*Maria Velasco*

---

### Impressum

Ce guide a été élaboré par Cédric Rychen

Édité par

Solenne Piaget-Rossel

### Mise en page

Solenne Piaget-Rossel

Couverture

Laurine Ndayiziga